



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 juin 2019

COMPTE RENDU

Validé en séance du 20 novembre 2019

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, le 12 du mois de juin, à 21h00,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 6 juin 2019, se réunit, sous la présidence de Monsieur Patrick MASSARUTTO, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 17

Présents : Mr. Patrick MASSARUTTO, Maire,
Mr. Marc DELSOUC, Mr. Jean Michel DALLARD, Mr. Daniel DEJEAN, Mr. Pierre CONDOJANOPOULOS, Mme COSTES Alexandra, Mme Sonia SCHWECHLER, (Adjoints au Maire),

Mr. Alain BROUARD, Mr. Pierre DELMAS, Mme Ghyslaine BIBES-PORCHER, Mme Olga TRAVIESAS

Absentes excusées :

Mme Monique BEGAULT, Mme Sophie SARREBRESSOLLES,

Absents :

Mme Elodie FOUCAUD, Mme HIPPOLYTE Agnès, Mr. Guy DEDIEU, Mr. Francis MOUREY.

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2122-15 du Code Général des collectivités Territoriales (CGCT), Mme Alexandra COSTES est nommée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande la suppression de la délibération n° 4 concernant la délibération autorisant la Mairie de Noé à conserver la compétence eau.

Sur ce point là, Monsieur le Maire s'est renseigné auprès de la Communauté de Communes.

Toutes les mairies membres de la communauté ont reçu le courrier demandant cette délibération mais la Communauté de Communes a délibéré, il n'y a pas besoin d'avoir l'avis des communes.

Vote pour la suppression POUR à l'unanimité.

1 – Approbation du Compte –Rendu du 3 avril 2019 :

Monsieur DELSOUC fait part d'une erreur au point IX, il s'agit du Conseil Départemental et non du Centre de Gestion.

Il souhaiterait plus d'information concernant la convention signée entre la commune et la crèche concernant les repas fournis. Monsieur le Maire lui explique que la commune facture à People and Baby les repas et goûters fournis.

A la demande de M. DELSOUC, M. le Maire et les élus sont d'accord pour que le passage au sujet de la dénomination de la rue du lotissement « les chevaux » soit supprimé

Monsieur le Maire lui propose de poser directement la question à Monsieur MESBAH et d'en reparler lors d'un prochain conseil.

Madame BIBES-PORCHER souhaite que son intervention dans le point XI soit notée.

La phrase « Madame BIBES-PORCHER exprime son inquiétude quant à la lourdeur d'un nouvel endettement » est rajoutée.

Madame COSTES rajoute qu'elle a été contactée par Madame SARREBRESSOLLES quant aux modalités de calcul de la subvention versée au Foyer du Rabé pour l'ALSH. Monsieur le Maire répond qu'elle aura une réponse.

Après avoir validé ces rectifications, vote pour l'approbation du compte-rendu POUR à l'unanimité.

2 – Autorisation contractualisation prêt à long terme 583 000 € sur 30 ans :

Monsieur DEJEAN prend la parole et informe que les partenaires financiers ont été contactés concernant la nécessité de souscrire un prêt de 583 000 € afin de financer le reste à charge de la commune pour les travaux de rénovation de la Mairie. Il explique que la capacité d'échéance annuelle que la commune peut rembourser est de 30 000 €. Ce qui représente un prêt de 583 000 € sur une durée de 25 ans et non de 30 ans. En effet, sur 30 ans le taux est nettement supérieur. L'estimation pour le marché de la Mairie est de 450 000 €. Cela donne une marge, dans l'attente de percevoir les subventions.

Les propositions obtenues sont celles de la Banque des Territoires (CDC) , le Crédit Agricole, la Caisse d'Épargne. Le Crédit Mutuel a répondu négativement et la Poste n'a pas répondu.

La meilleure offre est celle de la Caisse d'Épargne avec un taux fixe de 1,65 % et 0,10 % de frais de dossier. La première échéance de prêt serait en 2021.

Monsieur DELSOUC demande s'il peut y avoir des possibilités de remboursement anticipé.

Monsieur DEJEAN lui répond que bien sûr il est toujours possible de faire un remboursement anticipé.

Des notifications de subventions sont déjà arrivées, mais pas toutes. Il est important de se donner les moyens de bien tout articuler par le biais des crédits relais, dans l'attente des subventions et la récupération de 16 % de la TVA en 2020.

Par rapport au budget, on est près de l'équilibre entre les dépenses et les recettes (50 000 € d'écart).

M. DEJEAN que depuis le début de l'exercice la commune a payé plus de 400 000 € de factures. De plus la masse salariale a augmentée. Monsieur DALLARD évoque aussi le personnel en arrêt maladie qui coûte aussi à la commune. Madame SCHWECHLER lui répond que l'assurance maladie du personnel rembourse tout de même une partie de ces frais.

Monsieur DALLARD lui répond que c'est la trésorerie qui coûte cher, la commune doit avancer l'argent.

Madame BIBES-PORCHER veut faire une remarque concernant la contractualisation de ce prêt, elle pense qu'il manque une posture de prudence au vu de tous ces éléments, ce qu'elle regrette. Elle a le sentiment que l'on vit peut-être au dessus de nos moyens.

Monsieur DEJEAN lui répond que la commune possède un patrimoine qu'il faut conserver, on a besoin de moyens supplémentaires.

Elle reconnaît que la commune s'est développée, et qu'il y ait des retombées, mais pour elle, le volume de prêt est important.

Monsieur le Maire rajoute que la commune va avoir des recettes supplémentaires avec la population nouvelle qui arrive, la taxe locale, de l'argent devrait rentrer.

Mme BIBES-PORCHER fait part de son inquiétude par rapport aux subventions qui sont attendues. Dans le contexte politique d'aujourd'hui, est-ce que ces subventions seront maintenues à la hauteur annoncée ou bien y aura-t-il une récession qui nous affectera et nous surprendra ? Elle le constate déjà dans son contexte professionnel (service public d'Etat) et n'est pas rassurée sur l'avenir budgétaire.

Monsieur le Maire propose de passer au vote ;

Vote POUR : Mr Patrick MASSARUTTO, Mr. Marc DELSOUC, Mr. Jean Michel DALLARD, Mr. Daniel DEJEAN, Mr. Pierre CONDOJANOPOULOS, Mme Alexandra COSTES, Mme Sonia SCHWECHLER, Mr. Alain BROUARD, Mr. Pierre DELMAS, Mme Olga TRAVIESAS

Vote CONTRE : Mme Ghyslaine BIBES-PORCHER

3 – Projet de convention avec le Foyer du Rabé PAJ-ALAC : structure jeunesse :

Ce travail a déjà commencé en septembre de l'année dernière. Il y a eu des échanges de mails à ce sujet, des invitations à des réunions afin d'établir un état des besoins de la jeunesse sur la commune. Un projet a été fait en lien avec le Foyer du Rabé qui est notre partenaire éducatif. Il concerne l'accueil des 11 – 17 ans en partenariat avec la DDCS, la CAF, le Foyer du Rabé, le collège.

Il s'agit de mettre en place un Point d'Accueil Jeunes (PAJ) avec deux animateurs, à compter du 8 juillet 2019, avec un accueil de 28 jeunes maximum simultanément, de 14h à 18h30, les mercredis après-midi en temps scolaire ainsi que 3 après-midi par semaine pendant les vacances scolaires.

Des plannings ont été mis en place. Comme l'ALSH, la structure serait fermée en août et pendant les vacances de Noël.

Ce PAJ fonctionnera à la Maison de l'Age d'Or. Le projet a été très bien accueilli par l'association du 3^{ème} Age. Cela a permis de rafraichir le local de l'Age d'Or et de revoir les normes de sécurité du bâtiment, car augmentation de la capacité d'accueil. Ce travail a été fait par les agents municipaux et les associatifs. Du mobilier a été récupéré et mis en place.

Fin juin, les classes de CM2 iront visiter le local de l'Age d'Or et le PAJ avec les enseignants et les animateurs.

Monsieur le Maire demande si un contact a été pris avec LAVERNOSE qui a un PAJ qui tourne bien.

Madame COSTES lui répond que oui. L'association Foyer du Rabé et l'animateur l'ont fait.

Concernant l'ALAC (Accueil de Loisirs Associé au Collège) au Collège de Noé, le projet n'est qu'au tout début. Il y aurait des possibilités sur les mardis soirs, les mardis en pause méridienne. Il faut voir pour

la salle et les ateliers qui seront mis en place. Les mêmes animateurs que pour le PAJ assureront l'accueil des ces jeunes.

Madame BIBES-PORCHER rajoute qu'une convention sera très certainement établie.

Monsieur CONDOJANOPOULOS demande quels enfants seront accueillis à ces points jeunes.

Madame COSTES lui répond que l'ALAC accueillera les petits Longagiens.

Madame BIBES-PORCHER lui répond que cela sera très difficile de limiter qu'aux enfants de LONGAGES. Cette discrimination pour elle n'est pas possible surtout au sein d'un établissement scolaire.

Madame COSTES souhaiterait que d'autres communes viennent rejoindre cette convention et participer aux frais des salaires des animateurs comme le soulève Monsieur CONDOJANOPOULOS.

Monsieur le Maire voudrait que l'on voie avec les communes de CAPENS et NOE.

Madame COSTES informe qu'effectivement pour le PAJ, le dossier est bien avancé, par contre pour l'ALAC, il faut encore faire des rencontres et des réunions de comité de pilotage avec NOE et CAPENS, qui préfèrent voir d'abord comment cela se passe sur LONGAGES, avant d'investir financièrement.

Madame BARENNES est autorisée à prendre la parole. Elle explique que pour le PAJ qui se trouve à LONGAGES, dans un bâtiment communal, c'est normal que seuls des enfants de la commune soient accueillis, car la Mairie finance.

En ce qui concerne l'ALAC, il y a d'autres possibilités car les élus de CAPENS et de NOE ne ferment pas les portes. Il faut juste discuter entre élus. Les portes s'ouvrent sur les projets de la jeunesse.

Elle rajoute que les contacts avec le Collège sont très positifs, car il y a un grand nombre d'enfants à occuper qui demande des animations.

Monsieur le Maire informe que le coût prévisionnel total s'élèverait à 17 761 € pour le PAJ sur la période de juillet à décembre 2019. Monsieur DELSOUC pose la question comment la commune le prend en charge. Madame COSTES lui répond que c'est du fonctionnement et que l'on aura peut-être besoin de faire une décision modificative.

Son souhait est que le PAJ débute en juillet de cette année car tout est prêt : la convention, les deux animateurs (un est salarié du Foyer du Rabé et Cédric VIVIAN sera à la fois contractuel pour la mairie- portage des repas et contractuel du Foyer du Rabé pour le PAJ et l'ALAC, ce qui lui permet avec le cumul des 2 CDD d'être à plein temps (30h auparavant).

Monsieur le Maire souhaite que tout le projet d'ALAC soit affiné.

Vote pour autoriser le Maire à signer la convention POUR à l'unanimité.

4 – Tarifs 2019 / 2020 prestations de restauration :

Madame COSTES donne les nouveaux tarifs cantine qui ont été travaillés en commission.

Elle explique à l'aide de tableaux les évolutions de prix et le travail qu'a fait Matthias auprès des fournisseurs pour essayer de maintenir les prix. Ensuite elle évoque les « produits bio » qui ont des prix bien supérieurs aux produits traditionnels. En 2022, la loi EGALIM va imposer 50 % de produits labellisés dans les cantines, dont au moins 20 % de produits bio.

Ensuite elle informe l'assemblée que les produits qui peuvent être intéressants, sont des produits provenant de circuits courts. Elle prend l'exemple des yaourts qui sont fabriqués dans une ferme sans aucun intermédiaire et qui sont livrés directement par le fabriquant. Les prix sont parfois moins élevés. Toutes les viandes proviennent de filières labellisées, tous les légumes secs sont bio.

Cet automne des repas végétariens seront proposés une fois par semaine.

Ce qui lui paraît important est la recherche de la qualité gustative, des fournisseurs respectueux de l'environnement.

Cela explique aussi pourquoi les tarifs sont un peu plus élevés.

Madame BIBES-PORCHER pense qu'en terme de communication, il serait bon d'expliquer toute cette démarche d'un réel service, aux parents qui trouvent toujours la cantine trop chère, alors qu'un véritable effort est fait par la collectivité.

Monsieur DELMAS explique qu'il est difficile d'évaluer le prix du service, le coût d'un repas servi à la cantine (en tenant compte de tous les éléments qui entrent dans le calcul du coût du repas : denrées alimentaires, personnel, entretien, énergies ...).

Madame COSTES veut rajouter que la cantine produit 600 repas par jour répartis entre la crèche, le portages des repas aux personnes âgées et les enfants de la cantine scolaire.

Monsieur DALLARD pense qu'il faut se pencher sur le bio, car aujourd'hui il existe des circuits pour le bio même pour les collectivités.

Une discussion s'instaure entre Madame COSTES Alexandra, Monsieur DEMAS Pierre et Monsieur DALLARD concernant le prix des repas, notamment les repas bio qui peuvent entraîner une augmentation des prix.

Les tarifs proposés sont les suivants (augmentation de 2,5 %) :

	Année 2018/2019	Année 2019/2020
Tarif normal :	3,00 €	3,10 €
Tarif réduit :	2,55 €	2,65 €
Tarif occasionnel :	4,50 €	4,50 €
Tarif extérieurs :	7,00 €	7,30 €

Madame COSTES signale que les prix des repas du portage, des repas crèche, goûters et ALSH restent inchangés jusqu'à fin 2019.

Tarif portage repas :	8,00 €	8,00 €
Tarif ALSH :	3,00 €	3,00 €
Tarif crèche :	3,00 €	3,00 €
Tarif goûter :	0,30 €	0,30 €

Elle propose concernant les tarifs crèche et ALSH, lorsqu'en janvier 2020 les conventions seront renégociées, les tarifs suivants :

Tarif ALSH :	3,10 €
Tarif crèche :	3,10 €
Tarif goûter :	0,40 €

Monsieur DELMAS rajoute qu'il est normal que les augmentations touchent aussi la crèche et le centre de loisirs, et pas que les écoles comme actuellement.

Madame COSTES donne une information concernant le portage aux personnes âgées. Jusqu'à présent il n'y avait pas de portage les jours fériés. On va pouvoir désormais proposer une livraison pour un jour férié tombant en semaine, en livrant 2 repas la veille du jour concerné, cela a été vu avec Matthias de la cuisine centrale.

Madame TRAVIESAS trouve que c'est une bonne initiative.

Madame COSTES a été contactée par la Mairie de MAUZAC, afin que de voir s'il y avait possibilité de leur livrer les repas. Actuellement cela n'est pas faisable car la salle de barquettes est trop petite pour contenir 100 repas de plus. Plusieurs villages aux alentours de LONGAGES, sont très intéressés par notre démarche qualité.

Vote pour ces tarifs POUR à l'unanimité.

5 – Conventions fonds de concours avec la Communauté de Communes du Volvestre :

Monsieur le Maire précise qu'il faut prendre 3 délibérations pour l'autoriser à signer les conventions de fonds de concours avec la CCV.

La CCV va faire une demande de fonds de concours auprès du département pour financer des travaux de voirie. Il ya la réfection de la voirie rue du Foyer du Rabé, (le long du Foyer et devant le Monument aux Morts) pour un montant de 9 189 €, les trottoirs et le parvis de la Mairie pour un montant de 4 063.74 € et la partie de l'autre côté de la rue face à la Mairie pour 4 063.74 €.

Vote pour autoriser Monsieur le Maire à signer ces 3 conventions POUR à l'unanimité.

5 - Questions diverses : tirage au sort de 6 jurés d'assises :

6 jurés d'assises ont été tirés au sort à partir de la liste électorale

- Monsieur Laurent COLSON
- Madame Denise SENSEBE épouse LAVERGNE
- Madame Nadège GALY
- Monsieur Tristan MORLAT
- Madame Valérie DARBAS épouse BACHARAN
- Madame Mélanie DELSUC

La séance est levée à 23 h 00.

Le prochain Conseil Municipal est prévu le 18 septembre 2019.